

**2D2B ASSOCIES**  
**SCI au capital de 300 €**  
**Siège social : 121 K avenue du général de Gaulle**  
**77610 Marles en Brie**  
**RCS de Meaux : 879 237 949**

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 24/01/2025**

A huit heures.

Les associés de la SCI « 2D2B ASSOCIES », au capital de 300€ divisé en 300 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis au siège social sis au 121K avenue du général de Gaulle, 77610 Marles en Brie sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame BEAUNIER Charlotte, gérante qui constate que sont présents :

- Madame BEAUNIER Charlotte, propriétaire de 100 parts sociales
- Monsieur BOUSSARD Jérémie, propriétaire de 100 parts sociales
- Mademoiselle DAREL Lindsay, propriétaire de 50 parts sociales
- Mademoiselle BOUSSARD Zoé, propriétaire de 50 parts sociales

Soit l'ensemble de parts sociales composant le capital social.....300 parts sociales

La Présidente de séance déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente de séance rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . La décision et l'augmentation du capital social d'une somme de 19 700€ en numéraire ;
- . Agrément d'un nouvel associé ;
- . Modifications des Statuts ;
- . Pouvoir pour les formalités ;

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente, à savoir :

- . Les statuts et les annexes ;
- . Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

La Présidente déclare que les documents requis ont été mis à disposition des associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés donnent acte de cette déclaration.

La Présidente donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Les résolutions sont les suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social qui s'élève actuellement à la somme de 300€ divisé en 300 parts d'une valeur de 1€ chacune, entièrement libérées de leur valeur nominale, d'une somme de 300€ pour le porter à 20 000€ par voie de dépôt en numéraire d'un montant de 19 700€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance de l'augmentation de capital, l'assemblée générale décide d'agréer SASU CJLZ Groupe en tant que nouvelle associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale a pris connaissance des documents suivants :

- Bulletins de souscription des associés ;
- Renonciation des associés actuels à souscrire ;

Constate la souscription et la libération ce jour des 19 700 parts sociales d'une valeur nominal de 1€ chacune émises à titre d'augmentation de capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate la réalisation définitive et régulière ce jour de l'augmentation du capital social d'un montant de 19 700€. Le capital social étant ainsi porté de 300€ à 20 000€.

Suite à la résolution précédente et aux modifications adoptées, l'assemblée approuve le changement de l'article 6 des statuts, comme suit :

#### **« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL**

Lors de sa constitution, la société a reçu les apports en numéraires suivants :

- De Madame Sophie BOUSSARD, ép. DUMONT, Cinquante euros, ci	50€
- De Monsieur Hervé DUMONT, Cinquante euros, ci	50€
- De Monsieur Anthony BOUSSARD, Cent euros, ci	100€
- De Monsieur Jérémie BOUSSARD, Cent euros, ci	100€
Soit au total la somme de trois cents euros, ci	300€

Le capital social est fixé à la somme de trois cents (300) euros. Il est divisé en trois cents (300) parts de un (1) euro chacune, intégralement souscrites par les associés, numérotées de 1 à 300 et réparties comme suit depuis l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2022 :

- A Madame BEAUNIER Charlotte, Cent parts, ci	100 parts
- A Monsieur BOUSSARD Jérémie, Cent parts, ci	100 parts
- A Mademoiselle DAREL Lindsay, Cinquante parts, ci	50 parts
- A Mademoiselle BOUSSARD Zoé, Cinquante parts, ci	50 parts
Soit au total : trois cents parts, ci	300 parts

**Par A.G.E. du 24/01/2025**, les associés ont décidé de procéder à une augmentation de capital de 19 700 euros.

Le capital social étant ainsi porté de 300€ à 20 000 €.

Par conséquent, le capital social est divisé en 20 000 parts sociales d'une valeur nominal de 1 euro chacune entièrement libérées.

Seule CJLZ Groupe a souscrit à cette augmentation de capital par voie d'apport en numéraire 19 700€, déposé auprès d'un établissement bancaire  
Crédit Agricole de Brie Picardie, 1 rue de la Pépinière Royale, 77130 Montereau Fault Yonne.

Le capital social est fixé à la somme de 20 000€. Il est divisé en 20 000 parts de un (1) euro chacune, intégralement souscrites par les associés, numérotées de 1 à 20 000 et réparties comme suit :

- A Madame BEAUNIER Charlotte, Cent parts, ci	100 parts
- A Monsieur BOUSSARD Jérémie, Cent parts, ci	100 parts
- A Mademoiselle DAREL Lindsay, Cinquante parts, ci	50 parts
- A Mademoiselle BOUSSARD Zoé, Cinquante parts, ci	50 parts

- A la SASU CJLZ Groupe  
dix-neuf mille sept cents parts, ci 19 700 parts  
Soit au total : vingt mille parts, ci 20 000 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal certifié par le Président de séance, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir les formalités de publicité légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

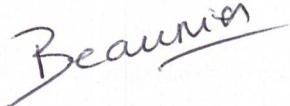
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

#### Signatures des associés :

Monsieur BOUSSARD Jérémie



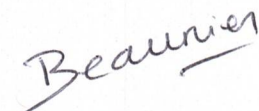
Madame BEAUNIER Charlotte



Madame Zoé BOUSSARD



Madame Lindsay DAREL



SASU CJLZ Groupe



Signature de la Gérante

Madame BEAUNIER Charlotte

Beunier